

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Band:** 25 (1968)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le sport hors l'école : une réalisation genevoise  
**Autor:** Légeret, Ch.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-997672>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le sport hors l'école: une réalisation genevoise

Ch. Légeret

Depuis 1962, le Département de l'instruction publique du canton de Genève a créé un service des loisirs dont un des buts est de répondre aux besoins des enfants et des adolescents pendant leur temps libre, leurs loisirs.

Nous pourrions avoir peur d'un service sous la houlette de l'Etat, penser que celui-ci s'immisce dans la vie privée des hommes, des enfants. L'esprit qui a animé les responsables de ce service, ainsi, il faut le dire, que la compréhension des autorités ont tenté d'éviter cet écueil. En effet, si le Service des loisirs de l'Office de la jeunesse a été créé par l'Etat, c'est pour être au service de la jeunesse et non pour se servir d'elle.

Dans la loi nous trouvons les termes « aider », « susciter », « assister », « encourager » et « organiser ». Ce dernier terme n'est utilisé que lorsque aucune organisation ne peut répondre aux besoins demandés par les jeunes.

Ces activités sont diverses et l'on pourrait les diviser en trois catégories, soit premièrement l'utilisation du temps libre des enfants hors l'école, secondement celles des adolescents et enfin des activités dans le cadre de l'activité scolaire.

Ce dernier groupe comprend les classes de neige, les classes à la montagne, les camps et colonies de vacances, etc.

Pourtant, ce qui nous intéresse aujourd'hui se bornera à l'activité sportive. Le but fixé a été de répondre aux nombreuses demandes d'activités sportives le jeudi, jour de congé des écoliers genevois. Le principe en est le suivant: travailler en complète collaboration avec les associations sportives qui le désirent.

## Le Service des loisirs prend à sa charge:

- l'organisation générale (recherche de salles, de terrains)
- la fourniture du matériel
- la propagande auprès des enfants et des parents
- une indemnité aux moniteurs.

## Les associations sportives:

- fournissent le personnel nécessaire à un bon enseignement et à l'encadrement
- ont la pleine responsabilité de l'activité en salle ou sur le terrain
- établissent elles-mêmes leur programme de travail
- assurent la discipline et l'ordre, le Service des loisirs se bornant à un léger contrôle.

## Les principes qui ont guidé notre action sont les suivants:

- ne pas organiser des loisirs d'Etat
- utiliser le mieux possible l'action des associations sportives
- apporter dans ces activités l'aide matérielle de l'Etat.

Notre action a donc deux buts, premièrement une initiation sportive pour notre jeunesse sous le contrôle des

associations spécialisées et secondement une action sociale dans le domaine de l'utilisation du temps libre.

Ainsi nous pensons répondre aux besoins de propagande des associations sportives par une initiation et à la tranquillité des parents qui savent où se trouvent leurs enfants, que ceux-ci sont en de bonnes mains. La participation des enfants est complètement libre (sauf pour certains sports, l'aviron en fonction des équipes et l'escrime vu la limitation du matériel).

Nous pouvons ainsi répondre aux diverses demandes et une quinzaine de sports sont organisés suivant la saison. Le football se joue sur cinq stades, puis nous avons l'aviron, l'escrime, le handball, le hockey sur gazon, le hockey sur roulettes, l'athlétisme et les jeux, le basketball, le tennis de table, le volleyball, le yachting, le canoë, le cross-country, le cyclisme, le tennis, etc.

La majorité de ces activités sont ouvertes aux filles. Chaque fois qu'une association s'intéresse à cette action, nous cherchons avec elle la réponse à donner. Nous espérons augmenter l'éventail des sports proposés aux enfants.

A la suite d'une enquête effectuée auprès des adolescents, les sports de l'eau sont nettement sortis en premier, suivis de la montagne et la spéléologie, le judo. Nous avons pu répondre, grâce à la compréhension des autorités, à la première demande en organisant des camps et des week-ends pour l'initiation au yachting et chaque été quatre camps de 15 jours ont lieu sur les bords du Léman. Dans le domaine du canoë, nous avons construit, avec la collaboration du Canoë-Club de Genève, un certain nombre de bateaux en fibre de verre et depuis deux ans nous organisons l'été des camps de vacances en Gruyère ou sur le Doubs.

Nous répondons aux spéléologues sous la forme de soirées et de week-ends; il en est de même pour d'autres activités: montagne, varappe, judo, etc.

Dans le domaine des sports d'hiver, le Service des loisirs organise des camps de vacances à Noël et Nouvel-An, à Pâques. Il organise aussi des jeudis de ski qui permettent à près de 500 enfants d'apprendre avec la collaboration des instituteurs les rudiments du ski. Une des grandes activités du Service va vers les classes de neige.

Lancée il y a cinq ans, cette activité va en augmentant chaque année. Le principe est le suivant: le maître part avec sa propre classe pendant une semaine, il enseigne le programme normal de 8 à 10 heures puis dès 17 heures le reste du temps est consacré à l'enseignement du ski avec l'aide de l'Ecole de ski du village. Les frais sont partagés approximativement à part égale par le participant et l'Etat. Pendant l'hiver 1967, plus de 500 enfants bénéficièrent de cette organisation.

Parallèlement, pendant la belle saison et sur le même principe, les classes à la montagne permettent aux enfants de découvrir le milieu du montagnard, d'herboriser, de connaître mieux la flore et la faune. Ces classes remportent également un grand succès. Pour les classes de neige et à la montagne, le Service des loisirs met à disposition du matériel, skis, souliers, pantalons, etc.

Suite à la page 104.